

Comité Départemental Badminton Vienne



Championnat Départemental Vétérans

Vendredi 2 juin 2017

à Cissé (Route de Sainte Maur)

Doubles Mixtes

Accueil et horaires :

A partir de 19h45 au Gymnase de Cissé. Compétition à partir de 20h00.
Fin selon le nombre d'inscrits.

Tableaux :

Doubles Mixtes.

2 tableaux seront faits si le nombre d'inscrits est supérieur à 8 : 1 pour les mieux classés qui donnera le titre de champion vétérans, et 1 pour les moins classés.

Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants par poule, les poules de 5 ou 4 étant privilégiées en fonction du nombre d'inscrits.

Des consolantes seront proposées si l'horaire le permet en fonction des terrains libres.

Nombre d'inscriptions limité à 100 joueurs.

Matches :

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants selon les règles de la FFBaD.

Juge arbitre :

Auto-arbitrage. Autorisation FFBaD mode Promobad : n° **1604007**.

Volants :

Le volant officiel est le Sosan Grade 1. Les volants sont à la charge des joueurs.

Participation :

5€

Récompenses :

Titre de champion de la Vienne.

Renseignements :

Stéphane Pillet

06.14.97.52.43

badminton86@laposte.net

Inscription :

Date limite de réception : 24 mai 2017.

Tirage au sort : 29 mai 2017.

à l'adresse suivante :

badminton86@laposte.net

Les horaires des convocations seront donnés sur le site Internet du Comité, et transmises à chaque club.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT VÉTÉRANS DU Comité 86 Badminton

1. Ce championnat est ouvert aux joueurs vétérans licenciés dans un club de la Vienne.
2. Les tableaux proposés sont DMx, en catégories « Espoir » et « Elite », en poules avec 2 sortants, les poules de 5 ou 4 étant privilégiées en fonction du nombre d'inscrits.
3. Les tableaux DMx se joueront sur une journée.
4. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants.
5. La catégorie de la paire sera fonction de la moyenne de leur CPPH respectif, à J-14 de la rencontre.
6. Le nombre maximum de participants est de 100 joueurs (50 paires) par journée. Le Comité d'organisation retiendra les inscriptions par ordre d'arrivée en cas de surnombre.
7. La date limite d'inscription est fixée au 24 mai, la liste d'inscription sera diffusée le mardi soir précédent la rencontre (diffusion sur le site du Comité et transmise à chaque club ayant inscrit des joueurs).
8. Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs pourront être modifiés.
9. Les volants sont à la charge des participants. Les volants officiels sont les Sosan Grade 1.
10. Les joueurs Non Classés peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le volant Nylon sera de mise.
11. Le mode d'arbitrage sera l'auto arbitrage. En cas de besoin ou de demande de l'un des joueurs, un arbitre sera désigné pour le match.
12. Tout joueur doit être présent dans la salle à 19h45. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au SOC et à la table de marque. Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée.
13. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 mn.
14. Les joueurs disposent de 3 mn entre l'appel et le début de leur match. Passé un délai de 5 mn, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « forfait ».
15. Les volants touchant une structure de la salle seront déclarés faute. Au service, un volant touchant un filin sera déclaré let une fois par service.
16. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le Juge Arbitre, le Juge Arbitre adjoint, les arbitres, et 2 conseillers par joueur (ou double) pendant les arrêts réglementaires au cours d'un match.
17. Les décisions de l'arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de règlement.
18. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD (guide du Badminton).
19. Chaque participant doit être licencié « compétition » et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
20. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non - participation dès que possible et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives à la Commission Régionale Arbitrage.
21. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.
22. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (voir le site FFBad, LOB N°17).
23. Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur des sites Internet ou des publications. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.

